

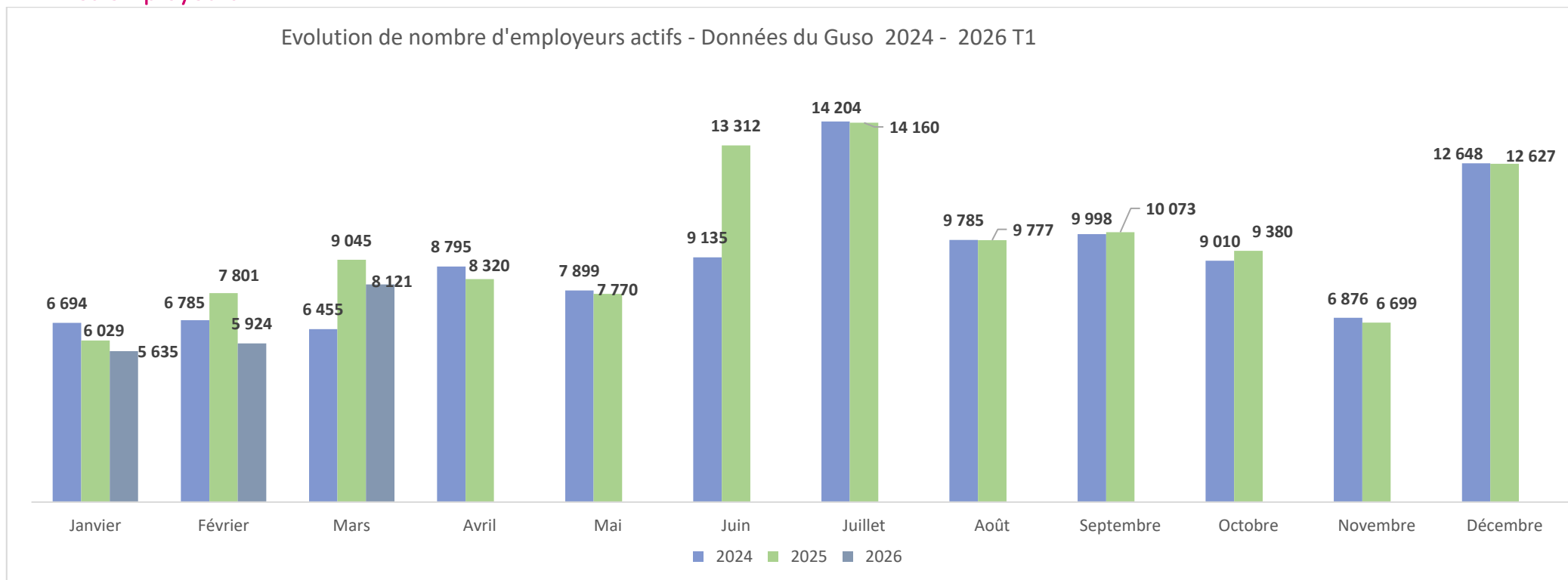
# L'activité de spectacle vivant dans le champ occasionnel

## Evolution 2024 –2026 (1er trimestre)

1. Les employeurs
2. Les salariés intermittents
3. Source et nature des données

### 1- Les employeurs\*

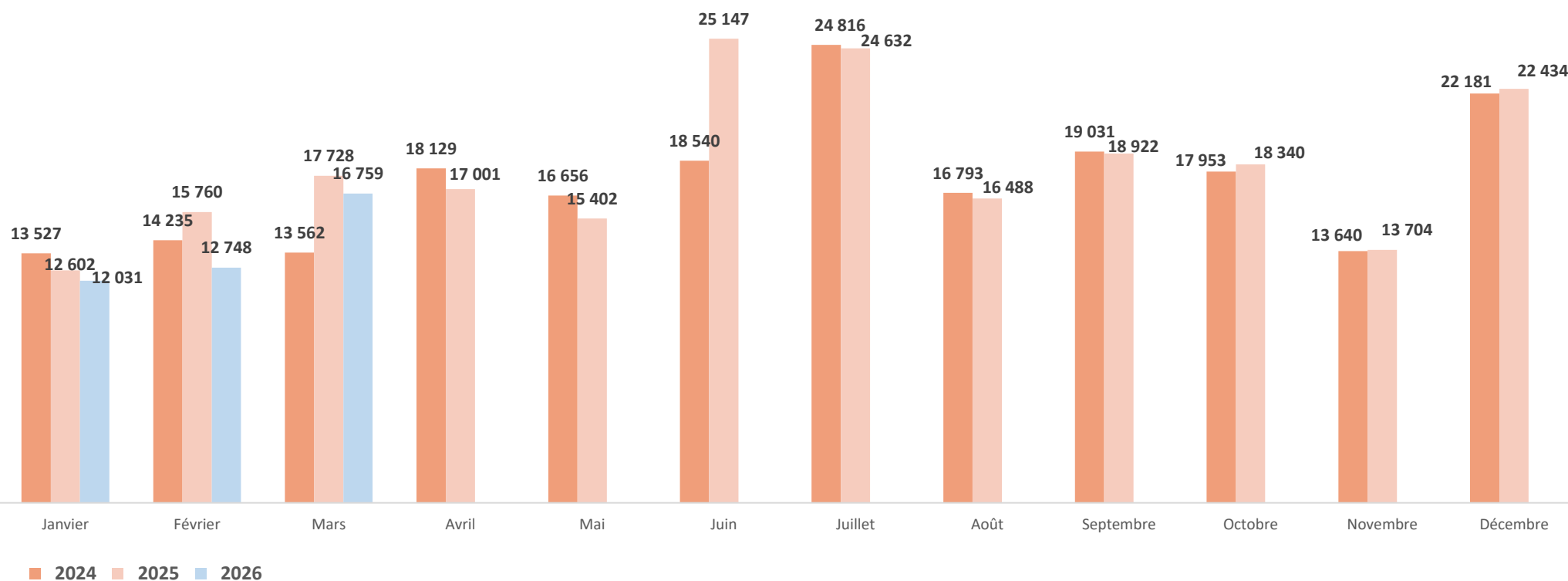
Evolution de nombre d'employeurs actifs - Données du Guso 2024 - 2026 T1



\*Organisateurs de spectacles vivants qui ont une autre activité principale et qui recourent au Guso pour effectuer leurs déclarations sociales pour leurs salariés intermittents.

## Les salariés intermittents\*

Evolution du nombre de salariés intermittents en CDDU - Données du Guso 2024 - 2026 T1



\*Artistes et techniciens salariés en CDDU par des organisateurs de spectacles vivants qui ont une autre activité principale, et qui recourent au Guso pour effectuer leurs déclarations sociales. Voir « source »

## Source et nature des données

Données produites par le Guso. Retraitement graphique CPNEF-SV.



Le Guso est un dispositif de simplification administrative qui permet à certains employeurs d'effectuer les déclarations et paiements des cotisations sociales de leurs salariés intermittents, pour le compte des organismes de protection sociale suivants : Afdas (formation professionnelle), Audiens (retraite complémentaire et prévoyance), Thalie Santé (médecine et santé au travail), Les Congés Spectacles (congés payés), Unédic (assurance chômage), Urssaf (sécurité sociale).

Le Guso concerne les employeurs de salariés intermittents qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant suivants :

- Personnes physiques : particuliers, commerçants, professions libérales...
- Personnes morales de droit privé : associations, entreprises, comités d'entreprises, hôtels, restaurants, camping...
- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat...

Le Guso ne concerne donc pas les structures qui ont pour activité principale la diffusion ou la production de spectacles vivants, l'exploitation de lieux de spectacles vivants, de parcs de loisirs ou d'attractions.

Les salariés comptabilisés sont les artistes et techniciens embauchés en CDD dit d'usage (code du travail L1242-2 et D1242-1).

Série : Données statistiques

## L'activité de spectacle vivant dans le champ occasionnel

Données : GUSO

Réalisation : CPNEF-SV